

Or, hôpitaux, asiles, orphelinats, maisons de refuge et de repentir, instituts pour les sourds-muets et les aveugles, crèches pour les enfants, nous avons tout cela. Pour nous, c'est un sujet d'orgueil ; c'est un sujet d'admiration pour l'étranger qui nous visite. Nous sommes fils de France et nous avons suivi les nobles traditions de nos pères. N'est ce pas la France qui, voulant baptiser un établissement vraiment royal, construit à Paris pour les pauvres et les malades, trouva ce mot sublime : un *Hôtel Dieu* ?

Mais ces belles institutions de charité que nous possédons est-ce l'Etat qui les a bâties comme il a bâti ses bureaux de poste, le palais de ses assemblées, ses hôtels de ville et ses palais de justice ? Nullement. Est-ce lui qui les entretient, qui les agrandit, quand l'agrandissement est devenu nécessaire, qui récompense, nourrit et habille les femmes vouées à la pauvreté qui y accomplissent des prodiges de désintéressement et de bonté ? Non plus. L'Etat accorde bien quelques subsides, mais il est le premier à en reconnaître l'insuffisance.

La municipalité a-t-elle fait et fait-elle quelque chose pour ses pauvres et ses malades, pour les petits enfants qu'une cruauté sans nom expose parfois dans des endroits déserts, ou aux portes des couvents ? Non, elle s'est reposée avec confiance sur la générosité des religieuses et sur la charité individuelle, et elle s'y repose encore ; et ces deux puissants facteurs ont accompli dans le passé et accomplissent chaque jour des merveilles.

Très bien, mais est-il vrai que, en présence de ces merveilles, la ville n'aura pas de devoirs à remplir ? Puisqu'elle ne donne pas de secours efficaces, lui suffira-t-il de reconnaître par une admiration platonique les bienfaits déversés sur elle par la charité ? Qui voudra le prétendre ?

Elle a un moyen de prouver un peu sa gratitude et de prendre une part — une faible part — aux œuvres accomplies dans l'intérêt des malheureux envers qui elle n'est pas sans responsabilité. Ce moyen c'est d'exempter de taxes nos institutions de bienfaisance ; nous demandons qu'elle l'emploie, que personne ne trouve à y redire : est-ce trop demander ?

L'hôtel de ville est-il taxé ? le palais de justice est-il taxé ? les édifices de la douane sont-ils taxés ? Non, et pourquoi ? parce que ce sont des édifices publics, où l'on traite les affaires, où l'on exécute des travaux dans l'intérêt du peuple. Mais nos hôpitaux, nos asiles pour les indigents et les infirmes ne sont-ils pas, en quelque sorte, la propriété